



D.2025.12.17.1.1.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 17 Décembre 2025

1– LIGNE C – LIGNE AEROPORT – CONNEXION LIGNE B

1.1 -MARCHES-CONVENTIONS

1.1.1 Ligne C : Autorisation de signer le marché M3 2025 02697 M– Fourniture d'un système d'information voyageurs et des écrans d'information voyageurs avec le groupement SEIPRA Score/ SEMERU

L'an deux mille vingt-cinq, le dix sept décembre, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Tisséo Collectivités, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (M. Jop)	
BOLZAN Jean-Jacques		X (M. Chollet)	
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis		X (M. Briand)	
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Carneiro)	
TRAUTMANN Pierre		X (Mme Ochoa)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Carles)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe		X (M. Chérubin)	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé le programme de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express).
- Par délibération n° D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie, la réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express).
- Par délibération n° D.2018.07.11.2.1 du 11 juillet 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités approuvait la modification du programme de l'opération, à l'issue des études des alternatives menées à la suite du compte-rendu du Débat Public.
- Par délibération n° D.2019.02.06.1.3 du 6 février 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé les ajustements de programme de l'opération.
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.1 du 27 novembre 2019, le Comité Syndical a approuvé la déclaration de projet, a déclaré d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express) et décidé de poursuivre la réalisation.
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express).
- Par délibération n° D.2021.06.02.1.1.1, le Comité Syndical a approuvé le 2 juin 2021 l'avant-projet de la 3^{ème} ligne de métro.
- Par arrêté préfectoral en date du 16 avril 2022, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a délivré l'autorisation environnementale de la 3^{ème} ligne de métro et de la Ligne Aéroport Express.
- Par délibération n° D.2023.02.08.1.1.1 du 8 février 2023, le Comité Syndical a approuvé la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de l'opération 3^{ème} ligne de métro qui a été arrêtée à un montant de 3,151 milliards € HT (valeur janvier 2017).
- Par délibération n° D.2023.10.11.1.1.2, le Comité Syndical a autorisé le 11 octobre 2023 la signature du marché M 2023 00429 M - Maîtrise d'œuvre Sous-systèmes Courants Faibles (CFA) avec l'entreprise EGIS RAIL

La présente délibération concerne un marché de fourniture et d'installation d'un système d'information voyageurs et des écrans d'information voyageurs pour la ligne C.

Il s'agit plus précisément des prestations suivantes :

- fourniture d'écrans ;
- installation d'écrans ;
- information visuelle ;
- information visuelle et sonore en embarqué ;
- les interfaces avec les autres sous-systèmes du système de transport ;

Le marché comprend le développement d'une solution logicielle information voyageur ainsi que le développement d'une application voyageurs en embarqué.

La durée du marché est de 60 mois hors période de garanties.

Il a été passé selon la procédure avec négociation conformément aux articles L. 2124-3, R. 2124-4 et R. 2161-21 à R. 2161-23 du Code de la commande publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été transmis le 3 avril 2025 aux publications du JOUE et du BOAMP, et publié sur les sites Tisséo et Marchés online.

La date limite de remise des candidatures était fixée au 24 avril 2025 à 12h00.

Sept (7) candidatures ont été reçues dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence, à savoir :

- 1-Entreprise Faiveley Transport Tours
- 2-Groupement conjoint Actia Railway/ EQUANS - INEO Infracom
- 3-Groupement conjoint SEIPRA Score/ SEMERU
- 4-Entreprise ISFM Intelligent Systems For Mobility
- 5-Groupement conjoint AVANTIX SAS/ERI SAS/InStore Solution
- 6-Entreprise CS Group – France
- 7-Entreprise Televic Rail NV

Par décision n°2025.084 en date du 23 juin 2025, le Président de Tisséo Collectivités, sur la base de l'analyse des dossiers de candidatures présentés, a décidé de retenir les candidatures suivantes :

- groupement conjoint **Actia Railway/ EQUANS - INEO Infracom**
- groupement conjoint **SEIPRA Score/ SEMERU**
- groupement conjoint **AVANTIX SAS/ERI SAS/InStore Solution**
- entreprise **CS Group – France**

Le dossier de consultation de la phase offre a été transmis aux candidats le 27 juin 2025, pour une date limite de remise des offres fixée au 5 Septembre 2025 à 12h00.

Deux candidats ont remis leur première offre dans les délais susvisés, à savoir :

- Groupement conjoint **SEIPRA Score/ SEMERU**
- Groupement conjoint **AVANTIX SAS/ERI SAS/InStore Solution**

Après analyse de la première offre, des négociations ont été engagées conformément aux dispositions du règlement de la consultation. Les séances de négociation sont intervenues les 14 et 15 octobre 2025.

L'invitation à soumissionner pour l'offre définitive a été transmise aux candidats le 28 octobre 2025, pour une date limite de remise des offres définitives fixée au 14 novembre 2025.

Les deux candidats ont ensuite remis leur offre définitive dans les délais susvisés.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 8 décembre 2025, attribué le marché au groupement SEIPRA Score/ SEMERU au prix global et forfaitaire de **5 094 918,33€ HT**.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché **M3 2025 02697 M** avec le groupement SEIPRA Score/ SEMERU.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse (pouvoir) n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec le groupement SEIPRA Score/ SEMERU le marché concernant la fourniture et l'installation d'un système d'information voyageurs et des écrans d'information voyageurs pour la ligne C pour un montant de **5 094 918,33€ HT**.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché, y compris la signature des avenants conclus sans incidence financière ou avec une incidence financière inférieure à 5% du montant du marché, ainsi qu'à la résiliation éventuelle du marché.

ARTICLE 3 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES